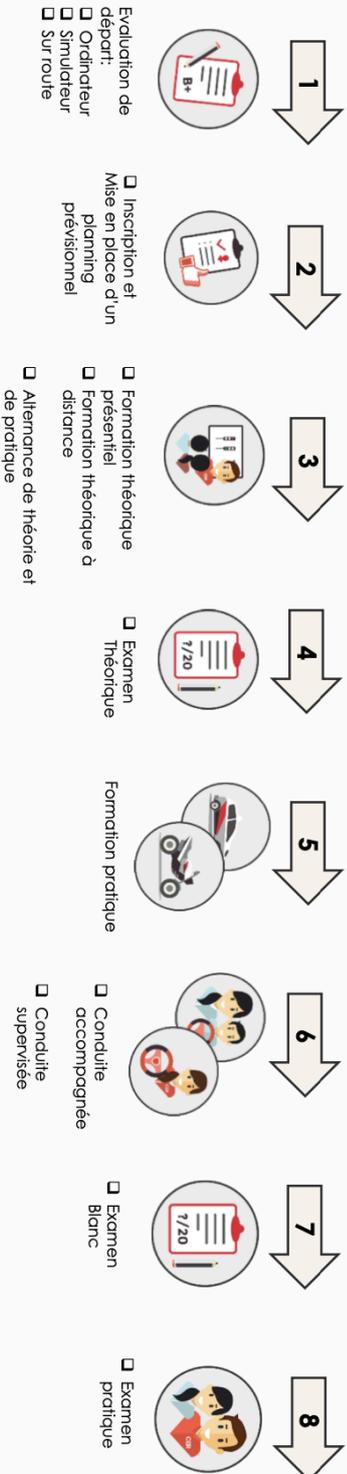


PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne CER)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)
- de nuit

COURS RECOMMANDÉS

Voire présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd
- Spécificité du 2 roues

Parcours pédagogique

La formation théorique

Lors de votre formation, plusieurs outils pédagogiques seront mis à votre disposition afin d'apprendre et vous entraînez au mieux. Vous aurez accès à la salle de code sur les horaires indiqués et communiqués le jour de votre inscription afin de pouvoir vous exercer sur les 10 thèmes officiels de l'examen du code de la route et 2 soirs par semaine de 17h30 à 19h00, vous aurez un cours dispensé par un enseignant de la conduite diplômé qui vous permettra de mieux comprendre certains points du code de la route. (Effet de l'alcool au volant, la vitesse, la fatigue...) et de lui poser des questions si besoin.

De plus, nous avons des accès internet pour les ordinateurs et les smartphones valable 6 mois pour pouvoir vous entraîner à la maison, lors de vos pauses, à l'école ou au travail... et vous pourrez y réaliser des examens blancs.

Nous avons un suivi très personnalisé de nos candidats avec notre outil de suivi, ce qui permet de faire un bilan régulier sur les résultats de nos élèves, connaître quels sont les thèmes à travailler ou savoir si notre candidat à des questions à nous poser.

Les conditions de passage de l'examen du code de la route

Depuis le 01/06/2020, avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat type de la formation au permis B, nos candidats ayant atteint le niveau nécessaire pour passer leur examen théorique, devront s'inscrire par leur propre moyen. L'auto-école s'engage bien évidemment à donner le N° NEPH au candidat une fois que son dossier d'inscription aura été validé par les services de l'ANTS.

Le jour de l'ETG, le candidat devra se rendre, par ses propres moyens, sur le lieu de l'examen qu'il aura choisi. Il devra se munir de sa convocation, de sa pièce d'identité (Carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport) et se présenter 15 min avant l'heure de sa convocation.

L'examen est individuel et dure environ 30 min. L'évaluation se réalisera sur une tablette ou un ordinateur fourni avec des écouteurs.

Une fois l'examen terminé, le candidat recevra son résultat sur sa boîte mail.

La formation pratique (traditionnelle B)

Avant de commencer vos heures de conduite, une évaluation préalable sera réalisée. Cette évaluation permet de savoir combien d'heure de conduite vous aller faire approximativement lors de votre formation. Elle se déroule en deux parties, une statique et une pratique, et s'effectuera sur notre simulateur de conduite. Elle dure 1 heure. Le déroulement est affiché au sein de nos locaux et sur notre site internet www.cer-v.fr

Un bilan de conduite viendra remplacer l'évaluation du départ pour les élèves ayant effectué une formation pratique dans un autre établissement ou suite à un ou plusieurs échecs à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Ensuite, on vous expliquera quels sont les 4 thèmes du REMC que vous devrez valider au cours de votre formation afin de pouvoir passer votre examen du permis de conduire.

Durant votre formation, vous allez devoir remplir de façon assidu votre livret d'apprentissage dématérialisé avec le concours de votre enseignant expert qui lui remplira sa fiche de suivi dématérialisée, le contenu de la fiche de suivi est consultable via l'application Livret Drive. Chaque séance de conduite doit être saisi dedans ainsi que votre évaluation de départ. Si jamais vous perdez vos accès, vous devrez obligatoirement vous en procurez un autre accès à votre auto-école, le contenu n'est pas perdu.

En effet, en cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez être en mesure de présenter votre livret d'apprentissage dématérialisé.

Composition d'une séance de conduite

- Évaluation statique
- Évaluation dynamique
- Bilan et détermination de l'objectif
- Cours sur l'objectif
- Évaluation
- Bilan
- Détermination de l'objectif prochain

La formation pratique option conduite accompagnée (à partir de 15 ans)

Elle se compose, en plus de la formation traditionnelle, d'un rendez-vous préalable et de deux rendez-vous pédagogiques ou trois selon vos besoins.

Le rendez-vous préalable s'effectue juste avant de partir en conduite accompagnée, lorsque notre candidat à le niveau requis. Il dure 2h. Une heure de pratique et une heure de théorie en salle seront réalisées avec le candidat, l'enseignant expert ainsi que l'accompagnateur. Un guide l'accompagnateur sera donné afin d'épauler l'accompagnant.

Le 1er rendez-vous pédagogique sera effectué au bout de 6 mois de conduite accompagnée et le 2ème au bout d'un an de conduite accompagnée. Ces deux rendez-vous durent 2h minimum. Une heure de pratique et une heure de théorie en salle. L'enseignant expert vérifiera si les objectifs donnés ont été atteints et donnera ses prochaines consignes.

Voici les avantages de la conduite accompagnée :

- Elle augmente votre chance de réussite à l'examen (74% pour l'apprentissage anticipé contre 55% par la filière classique)
- Elle diminue vos risques d'accident (par rapport à la filière classique)
- Elle peut permettre de réduire les coûts de votre formation (comparé à la filière classique qui est souvent plus onéreuse)
- Elle permet de gagner de la confiance au volant (du fait d'avoir conduit 1 an avec un proche)

La formation pratique option conduite supervisée (à partir de 18 ans)

Elle se compose, en plus de la formation traditionnelle, d'un rendez-vous préalable et d'un seul rendez-vous pédagogique. Elle est plus flexible que la conduite accompagnée car il n'y a pas de conditions ni pour la durée ni pour les kilomètres. Elle peut durer autant que nécessaire ou si le candidat le souhaite.

Le rendez-vous préalable est effectué juste avant de partir en conduite supervisée lorsque notre candidat à le niveau requis. Il dure 2h. Une heure de pratique et une heure de théorie en salle seront effectuées avec le candidat, l'enseignant expert et l'accompagnant. Des objectifs seront donnés au candidat lors de ce rendez-vous et seront contrôlés lors du rendez-vous pédagogique. Un guide de l'accompagnateur sera donné afin d'épauler l'accompagnant.

Le rendez-vous pédagogique, lui, sera effectué quelques mois après que notre candidat soit parti en conduite supervisée afin de contrôler si tous les objectifs donnés ont été atteints. Il dure 2h. Une heure de pratique où le bilan de conduite sera effectué et une heure de théorie en salle pour faire un débriefing avec le candidat et l'accompagnateur sur son parcours de conduite supervisée, ses peurs, ses difficultés rencontrées...

Les conditions de passage de l'examen pratique

Une fois les 4 compétences de REMC validé par le moniteur, une date de permis est programmée. L'enseignant expert effectuera par ce biais, un programme de conduite jusqu'à la date officielle afin de continuer à améliorer son niveau de conduite en fonction d'une évaluation de synthèse de la quatrième compétence.

En ce qui concerne la conduite accompagnée, lors du dernier rendez-vous pédagogique, le moniteur donnera les derniers objectifs à atteindre puis quelques semaines avant sa date anniversaire, l'auto-école préviendra son élève de la date de permis qu'il lui sera attribué et ils planifieront le programme de conduite jusqu'à la date officielle.

Pour la conduite supervisée, lors du rendez-vous pédagogique, l'enseignant expert aura donné ses recommandations sur les points à améliorer avant le passage à l'examen du permis de conduire. Avec la date officielle au passage du permis de conduire, des heures seront planifiées.

Une semaine avant la date de l'examen, le candidat doit absolument solder son compte sans quoi il ne pourra pas être présenté à son examen. Si le candidat ne se présente pas aux derniers cours de conduite avant l'examen, sans justificatif valable, l'enseignant expert se réserve le droit de ne pas présenter l'élève.

La durée de l'examen est de 32 min.

Une fois l'examen terminé, l'enseignant expert fait un débrief avec son ou ses élèves sur leurs prestations. Il leur explique ensuite que la réponse sera donnée sous 48h ouvrable. Le bureau appellera les élèves pour leur annoncer leur résultat. Si le résultat est négatif, le bureau après concertation avec l'enseignant expert reprogrammera une date d'examen, si cela est possible, plus des heures de conduite en travaillant les points que l'examineur a notifié sur son CEPC, en lui rappelant le coût de chaque prestation. Si le bureau ne peut pas repasser son élève le mois suivant, il lui annoncera le temps d'attente afin de pouvoir le repasser.

Si c'est une réussite, le bureau appellera son élève pour lui annoncer la nouvelle et lui rappellera qu'il doit signer la chartre du conducteur afin de récupérer son CEPC qui lui permettra de conduire en attendant de recevoir son permis de conduire définitif. Ensuite, le candidat devra appeler ou passer à l'agence pour faire un point sur les documents administratifs qui lui permettra l'envoi de son dossier de fabrication de permis.